



DECISION DU MAIRE N°2024-6

Modifie et remplace la décision du Maire n°76

Portant sur assurances IARD La flotte automobile et risques annexe

Le Maire de la commune de CLAIRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal D2023/07/16 en date du 20 juillet 2023 portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

VU le marché en prestation de services en assurance publié le 14 novembre 2023 ;

VU la décision n°73 du 20 décembre 2023 déclarant le lot 3 du marché infructueux en raison d'une absence de réponse à l'offre de base obligatoire ;

VU la décision n°76 du 20 décembre 2023 attribuant le marché en assurances offre automobile et risques annexes sur la base d'une offre en variante libre ;

CONSIDERANT qu'un contrat doit être obligatoirement conclu pour une prestation de services en assurance relative à la flotte automobile dans la mesure où la commune ne sera plus assurée au 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDERANT la proposition commerciale en variante libre transmise par la SMACL assurances SA pour une couverture du risque en responsabilité civile pour une durée de quatre ans ;

CONSIDERANT que la SMACL a refusé de conclure un marché sur une durée d'un an prévu initialement dans la décision n°76 ;

CONSIDERANT l'urgence de la situation pour la commune.

DECIDE :

- **DE CONCLURE** un contrat de prestation de services en assurance flotte automobile et risques annexes auprès de la compagnie d'assurance SMACL assurances SA sise 141 avenue Salvador Allende CS 20 000 79031 NIORT Cedex 9 pour un montant 20 937.56 € HTA soit 24 931.00 € TTAC. Durée du contrat pour 4 ans du 01/01/2024 au 31/12/2027.

Fait à CLAIRA, le 8 janvier 2024

Le Maire
Maire PETIT

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de son affichage. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de son affichage devant le tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Piot 34 000 Montpellier.